COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 18 mars 2021 – 18h30

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Lamalou-les-Bains, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur DALERY Guillaume, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : FIEU Frédérique, LACOUCHE Maxence, MECHE Florence, SABATIER Jean-Claude, PICARD Thérèse, POULAIN Alain, BLANQUART Marie-Christine, CANOVAS Michel, BALDACCHINO Thierry, ROBINET Corinne, DANIEL Nathalie, ARONOFF Emmanuel, PEREZ Nathalie, FLORENTIN Fabrice, LUCHAIRE Charles, SZULAK Laurent, GUYARD Angéline.

Absents ayant donné procuration : ROQUES Magali (procuration à Frédérique FIEU) ; PUNA Marie (procuration à Guillaume DALERY) ; VIDAL Lise (procuration à Angéline GUYARD) ; Pierre GARRE (procuration à Michel CANOVAS) ;

Absent : M. Patrick BRAIL

Mme Angeline GUYARD a été élue secrétaire.

***Monsieur le maire** souhaite faire un point sur deux dossiers évoqués lors des derniers conseils communautaires : La fermeture de l'école de musique à Lamalou les Bains et le projet d'augmentation de la taxe d'ordures ménagères.*

***Monsieur le maire laisse d'abord la parole à Monsieur Maxence Lacouche Conseiller communautaire,** afin de faire un point sur les débats d'orientations budgétaires lors du dernier conseil communautaire.*

***Monsieur le maire** indique que les élus communautaires de Lamalou les Bains ont fait part de leur désaccord sur l'augmentation de la taxe d'ordure ménagère. Il s'agit d'une augmentation importante puisqu'elle sera de 12% en 2021 et de 15% supplémentaires en 2022. Il s'agit d'une augmentation de la fiscalité qui touchera à la fois le foncier des particuliers et l'immobilier des entreprises. Monsieur le maire considère que cette augmentation est une erreur économique car elle va fortement impacter l'activité thermale et touristique, moteur économique du territoire aujourd'hui touchée par la crise : les logeurs vont subir une augmentation de leurs charges fixes alors que leurs revenus sont en baisse. Les élus communautaires de Lamalou les Bains ont indiqué que la solution pour pallier les prochaines augmentations du coût du traitement des ordures ménagères est de travailler à des baisses des dépenses de fonctionnement de la communauté de communes. Le maire précise qu'augmenter la fiscalité en période de crise alors que les charges de personnel du Grand Orb vont augmenter de 10,8% en 2021, n'est pas raisonnable.*

Après débat, Monsieur le maire propose le vote d'une motion contre l'augmentation de la taxe d'ordure ménagère pour les raisons évoquées.

Cette motion est votée à l'unanimité.

***Monsieur le maire laisse ensuite la parole à Madame Frédérique FIEU Adjointe à l'animation et la culture de Lamalou les bains** concernant le projet de fermeture de l'école de musique à Lamalou les Bains. Il est d'abord rappelé que les élus ont été mis devant le fait accompli en découvrant ce projet en recevant l'ordre du jour du conseil communautaire sans aucune concertation préalable. 20 élus dont 8 maires n'ont pas voté pour ce projet en conseil communautaire. Madame Fieu indique que 60 élèves d'une dizaine de communes dont Lamalou les bains sont directement concernés. Tous les parents de ces élèves ne pourront pas se rendre à Bédarieux. Les parents et les associations culturelles se mobilisent contre*

cette fermeture notamment à travers une pétition qui a recueilli plus de 350 signatures à ce jour.

Après débat, Monsieur le maire propose de voter une motion contre la fermeture de l'antenne de l'école de musique Grand Orb à Lamalou les Bains.

Cette motion est votée à l'unanimité.

Monsieur le maire demande à Madame Florence Mèche Adjointe au social *de faire un point sur le centre de vaccination basé à la Polyclinique des 3 vallées. 103 personnes ont sollicité l'aide du personnel communal pour l'inscription pour la vaccination. Tous ont obtenu un rendez-vous. Le service CCAS fait un point tous les matins de la liste d'attente.*

Enfin, ***Monsieur le maire également président de la Fédération Thermale Occitanie,*** *informe que l'ensemble des établissements thermaux à travers le CNETh ont fait une demande officielle auprès du ministère pour une reprise d'activité dès le 26 avril 2021.*

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL 28 JANVIER 2021

L'assemblée est invitée à se prononcer sur le compte rendu du dernier conseil municipal.

Voté à l'unanimité

CONVENTION SIGNEE PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICPAL EN DATE DU 28 MAI 2020

FOURRIERE ANIMALE - Signature marche de prestations de services groupe SACPA Monsieur

Monsieur le maire indique que le marché de prestations de services porte sur la gestion et la divagation des carnivores domestiques dans le domaine public et la gestion de la fourrière animale. Ce marché a pour vocation de définir les modalités d'interventions du prestataire pour assurer 24h/24h et 7J/7, à la demande de la collectivité et selon les conditions définies dans le Code Rural et de la pêche maritime, les missions de service public suivantes : La gestion du centre animalier, le rapport en temps réel de l'activité de la fourrière (entrées/sorties des animaux) avec un accès direct sur le logiciel métier du prestataire. Ces interventions sont nécessaires pour limiter les risques pour la santé et la sécurité publiques, pour remédier aux nuisances provoquées par lesdits animaux et pour satisfaire pleinement aux obligations nées de la loi 99-5 du 6 janvier 1999 (article L 211-22 du code rural) ainsi qu'à celles prévues au règlement sanitaire départemental.

Le prix est basé sur un forfait annuel calculé en fonction du nombre habitants :

0,716 x 2525 h = 1.807,90 € HT

Ce tarif comprend : L'exploitation de la fourrière animale, les frais de garde durant les délais légaux (8 jours ouvrés), la cession des animaux à une association de protection animale signataire de la charte éthique après les délais légaux obligatoires ou euthanasie de ces animaux. La prise en charge des frais conservatoires des animaux blessés sur la voie publique à hauteur de 100 € HT. La prise en charge des animaux de compagnie en cas de crise mettant en jeu la sécurité des personnes et nécessitant une évacuation de la population dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), dans la limite des capacités d'accueil des structures concernées.

Voté à l'unanimité

2021 – 021 AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2020 - BUDGET COMMUNAL

La Commission Finances s'est tenue le 4 février 2021.

Monsieur le maire rappelle que le budget 2020 était l'épilogue d'une période de 4 années au cours de laquelle l'équipe municipale a appliqué une stratégie : moins de fonctionnement pour plus d'investissement. 4 années au cours desquelles l'équipe municipale a baissé les dépenses réelles de fonctionnement de **393.397,58 €.** Le maire a souligné que ces baisses des dépenses y compris des charges de personnel ont pu être réalisées grâce aux efforts de tous, élus et agents. Cette stratégie prévoyait aussi de ne pas contracter de nouveaux emprunts sur le budget général permettant à la mairie de baisser sensiblement son endettement. "Cette stratégie paye aujourd'hui et nous pouvons envisager l'avenir avec sérénité" a conclut le maire. Cela laisse entrevoir de nouvelles perspectives d'investissement sur des projets structurants pour la ville. "2021 verra le début du pôle handisport et de la modernisation du centre Ulysse, 2 projets qui généreront de nouvelles retombées économiques pour le territoire". Le Maire a rappelé la nécessité de continuer à maîtriser les dépenses de fonctionnement au cours des années à venir. "Pour que notre collectivité puisse contribuer à la relance, notre priorité doit rester l'investissement".

Monsieur le maire présente la clôture des comptes de l'exercice 2020 du budget communal fait apparaître :

- Un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 1.350.103,64 € avant prélèvement pour la section d'investissement,
- un solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement de 350.504,65 € avant affectation,

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaitre des restes à réaliser :

- En dépenses, un montant de : 814.181,00 euros
- En recettes, un montant de : 408.069,00 euros

Vu l'estimation faite sur le budget 2020 de prélever sur la section de fonctionnement la somme nécessaire pour assurer en partie le financement des opérations d'investissement nouvelles et inscrites en 'reste à réaliser' pour un montant de 756.616,65 euros ;
Considérant l'obligation de couvrir le solde des dépenses d'investissement, soit 756.616,65 euros,
Considérant le solde positif de la section de fonctionnement, soit 1.350.103,64 euros,
Monsieur le maire soumet à l'approbation du conseil municipal l'affectation provisoire suivante :

- Section investissement/recettes - article 1068 : 756.616,65 euros
- Section fonctionnement/recettes - article 002 : 593.486,99 euros

Voté à l'unanimité

2021 – 022 COMMUNE : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2020

La Commission Finances s'est tenue le 4 février 2021.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenté :
Le budget primitif de l'exercice 2020,

- les décisions modificatives qui s'y attachent,
- les titres définitifs des créances à recouvrer,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,

Le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état de passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité

2021 – 023 COMMUNE : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2020

La Commission Finances s'est tenue le 4 février 2021.

Le Conseil Municipal délibérant sur les résultats de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Guillaume DALERY, Maire de la Commune, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		323 280,33 €	394 765,05 €	807 502,05 €	394 765,05 €	1 130 782,38 €
Opérations de l'exercice	3 588 938,27 €	4 615 761,58 €	1 388 266,67 €	625 025,02 €	4 977 204,94 €	5 240 786,60 €
TOTAUX	3 588 938,27 €	4 939 041,91 €	1 783 031,72 €	1 432 527,07 €	5 371 969,99 €	6 371 568,98 €
Résultats de clôture		1 350 103,64 €	350 504,65 €		350 504,65 €	1 350 103,64 €
Restes à réaliser			814 181,00 €	408 069,00 €	814 181,00 €	408 069,00 €
TOTAUX CUMULES	0,00 €	1 350 103,64 €	1 164 685,65 €	408 069,00 €	1 164 685,65 €	1 758 172,64 €
RESULTATS DEFINITIFS		1 350 103,64 €	756 616,65 €		DISPONIBLE	593 486,99 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Voté à l'unanimité

2021 – 024 EAU-ASSAINISSEMENT : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2020

La Commission Urbanisme – DSP - Eau-Assainissement s'est tenue le 22 février 2021.

Le maire laisse la parole à Maxence LACOUCHE, adjoint en charge du budget eau et assainissement.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenté :

Le budget primitif de l'exercice 2020,

- les décisions modificatives qui s'y attachent,
- les titres définitifs des créances à recouvrer,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,

Le compte de gestion dressé par le trésorier municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état de passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité

2021 – 025 EAU-ASSAINISSEMENT : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2020

La Commission Urbanisme – DSP - Eau-Assainissement s'est tenue le 22 février 2021.

Le Conseil Municipal délibérant sur les résultats de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Guillaume DALERY, Maire de la commune, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré :
1° Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		240 695,02 €		147 784,38 €	0,00 €	388 479,40 €
Opérations de l'exercice	115 454,08 €	397 255,29 €	70 037,10 €	581 347,42 €	185 491,18 €	978 602,71 €
TOTAUX	115 454,08 €	637 950,31 €	70 037,10 €	729 131,80 €	185 491,18 €	1 367 082,11 €
Résultats de clôture		522 496,23 €	0,00 €	659 094,70 €	0,00 €	1 181 590,93 €
Restes à réaliser			2 857 345,00 €	1 731 273,00 €	2 857 345,00 €	1 731 273,00 €
TOTAUX CUMULES	0,00 €	522 496,23 €	2 857 345,00 €	2 390 367,70 €	2 857 345,00 €	2 912 863,93 €
RESULTATS DEFINITIFS		522 496,23 €	466 977,30 €		DISPONIBLE	55 518,93 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Voté à l'unanimité

2021 – 026 REGIE ANIMATION CULTURE : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2020

La commission Régie Animations Culture s'est tenue le 8 février 2021.

Monsieur le maire laisse la parole à Frédérique FIEU, adjoint en charge du budget régie animation culture.

Le Conseil d'Exploitation, après s'être fait présenté :
Le budget primitif de l'exercice 2020,

- les décisions modificatives qui s'y attachent,
- les titres définitifs des créances à recouvrer,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,

Le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré
Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité

2021-27 - REGIE ANIMATION CULTURE : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2020

La Commission Régie Animations Culture s'est tenue le 8 février 2021.

Le Conseil d'Exploitation délibérant sur les résultats provisoires de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Guillaume DALERY, Président de la RAC, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° **Donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		**7 131,49 €**	**0,00 €**	**2 337,11 €**	**0,00 €**	**9 468,60 €**
Opérations de l'exercice	**165 342,13 €**	**163 681,26 €**	**48 627,78 €**	**46 290,67 €**	**213 969,91 €**	**209 971,93 €**
TOTAUX	**165 342,13 €**	**170 812,75 €**	**48 627,78 €**	**48 627,78 €**	**213 969,91 €**	**219 440,53 €**
Résultats de clôture		**5 470,62 €**		**0,00 €**	**0,00 €**	**5 470,62 €**
Restes à réaliser					**0,00 €**	**0,00 €**
TOTAUX CUMULES	**0,00 €**	**5 470,62 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**5 470,62 €**
RESULTATS DEFINITIFS		**5 470,62 €**	**0,00 €**		**DISPONIBLE**	**5 470,62 €**

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Voté à l'unanimité

2021 – 028 SEMIRAMIS COMPTES 2019

Le Conseil d'Administration s'est tenu le 8 mars 2021

Monsieur le maire laisse la parole à Fabrice FLORENTIN pour la présentation des comptes et de l'actualité Semiramis.

Monsieur le maire rappelle qu'en application de l'article L.1524.5 14ème alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration [.....], et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la Société d'Economie Mixte.
En application de ces dispositions, Monsieur le maire donne lecture du compte rendu financier de la Seml SEMIRAMIS de l'exercice 2019 et rappelle ceux des années 2014 à 2018 qui peuvent se résumer ainsi :

Libellé	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Capital social	**410.360 €**	**410.360 €**	**240.180 €**	**245.180 €**	**245.180 €**	**245.180 €**
Capitaux propres	**116.187 €**	**117.984 €**	**192.533 €**	**132.878 €**	**324.934 €**	**328.253 €**
Actif net immobilisé	**409.361 €**	**394.120 €**	**381.275 €**	**367.135 €**	**349.453 €**	**342.109 €**
Chiffre d'affaires net	**275.263 €**	**276.395 €**	**267.373 €**	**244.761 €**	**82.216 €**	**15.344 €**
Résultat d'exploitation	*-17.095€*	**+14.826 €**	**+8.600 €**	**-52.599 €**	**-41.014 €**	**-9.649 €**
Bénéfice ou perte	**+6.376 €**	**+8.594 €**	**+11.345 €**	**-57.858 €**	**198.853 €**	**10.115 €**
Effectif moyen du personnel	**3**	**3**	**3**	**3**	Néant au 01-05-2018	Néant

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le présent rapport relatif aux comptes annuels 2019 de la Seml SEMIRAMIS.

Voté à l'unanimité

2021 029 – CAPITALISATION DE L'AVANCE EN COMPTE COURANT A LA SEMIRAMIS DE 30.000 €

Le Conseil d'Administration s'est tenu le 8 mars 2021

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2017-032 en date du 7 mars 2017 fixant les modalités de l'avance en compte courant d'associés de 30.000 euros consentie à la SEMIRAMIS et propose que cette avance fasse l'objet d'une intégration dans le capital de la société d'économie mixte.

Cette augmentation de capital aurait pour effet de porter les parts de la Commune de Lamalou les bains dans le capital social de la Sémiramis à hauteur de 45.788 parts de valeur nominale à 5 € soit 228.940 euros, représentant 83,20% du capital.

Il demande également l'ouverture des crédits à voter lors du budget primitif 2021.

- Dépense d'Investissement : Article 266 – autres participations : .....30.000 €
- Recette d'Investissement : Article 274 – Prêts réintégration avance 2017 : .....30.000 €

Voté à l'unanimité

2021-030 – TABLEAU EFFECTIF COMMUNAL 2021

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le tableau des effectifs au 1er janvier 2021 est de 42 postes (44 en 2020).

Pour 2021, il est projeté :

- 2 fermetures de postes
- 3 avancements de grade

Monsieur le maire propose à l'assemblée d'approuver le tableau des effectifs au 1er janvier 2021.

Voté à l'unanimité

2021-031 - RENOVATION THERMIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX - MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Jean Claude SABATIER Adjoint aux Travaux qui rappelle la délibération 2021-009 proposant pour l'année 2021 d'affecter des crédits dédiés aux travaux de rénovation énergétique qui concernaient les bâtiments communaux -Ecoles, le parc

locatif « Les Cèdres » et le Centre Ulysse. Il indique que l'Etat au travers de notamment de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local [DSIL] peut participer au financement de ces opérations.

Toutefois, il précise que pour les travaux du groupe scolaire, une demande spécifique doit être effectuée au travers de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local [DSIL] exceptionnelle.

En conséquence, il propose de modifier le plan de financement comme suit :

DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Libellé	Montant	%/HT
Rénovation thermique Centre Ulysse	*50 000,00 €*	*60 000,00 €*	SUBVENTION DETR	- €	0,00%
Résidences les Cèdres	*50 000,00 €*	*60 000,00 €*	SUBVENTION DSIL - RENOVATION THERMIQUE	108 975,00 €	72.65%
Ancienne mairie - école de musique intercommunale	*50 000,00 €*	*60 000,00 €*	SUBVENTION DSIL EXCEPTIONNELLE 2021	€	%
		- €	SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL	- €	0,00%
			SUBVENTION CC GRAND ORB	3 675,00 €	2,45%
		- €	AUTRES - HERAULT ENERGIES	7 335,00 €	4,89%
			COMMUNE LAMALOU AUTOFINANCEMENT	30 015,00€	20,01
Total dépenses	**150 000,00 €**	**180 000,00 €**	**Total recettes**	**150 000,00 €**	**100,00%**

Voté à l'unanimité

2021-032 RENOVATION THERMIQUE GROUPE SCOLAIRE - DSIL EXCEPTIONNELLE –

La Commune de Lamalou les Bains, station thermale et touristique, porte une attention particulière à la maîtrise des coûts de fonctionnement. Elle veille également à s'assurer du confort des utilisateurs de ses locaux communaux.

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Jean Claude SABATIER Adjoint aux Travaux.
A ce titre, une opération doit être lancée par la collectivité visant à améliorer les qualités énergétiques de son groupe scolaire comprenant les écoles primaire et maternelle.
Les objectifs poursuivis de ce projet sont multiples, à savoir :

- La baisse significative des consommations
- L'amélioration des performances énergétiques
- L'augmentation du confort des usagers
- La réduction des dépenses de fonctionnement

Pour l'école maternelle, s'agissant d'un bâtiment vieillissant, l'action sera dirigée sur de l'isolation en partie haute. Les menuiseries et le moyen de chauffage ayant été réhabilités dernièrement.

Concernant l'école primaire, l'effort sera mené sur le renouvellement des menuiseries qui sont d'origines à la construction du bâtiment.

Le montant global de cette opération s'élève à € 111 155,00 HT.

Monsieur le maire propose le plan de financement suivant :

DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Libellé	Montant	%/HT
Ecole Primaire- Remplacement menuiseries	*31 155,00 €*	*37 386,00 €*	SUBVENTION DETR	- €	0,00%
Ecole Maternelle - Isolation et toiture	*80 000,00 €*	*96 000,00 €*	SUBVENTION DSIL - RENOVATION THERMIQUE	- €	72,00%
			SUBVENTION DSIL EXCEPTIONNELLE 2021	80 032,00	72%
		- €	SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL	- €	0,00%
			SUBVENTION CC GRAND ORB		
		- €	AUTRES - HERAULT ENERGIES	8 892,00 €	8.00%
		€	COMMUNE LAMALOU AUTOFINANCEMENT	22 231,00 €	20,00%
Total dépenses	**111 155,00 €**	**133 386,00 €**	**Total recettes**	**111 155,00 €**	**100,00%**

Voté à l'unanimité

2021-033 – MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT PUMPTRACK

Monsieur le maire rappelle la délibération 2020-122 du 16-12-2020 autorisant les demandes de subventions pour un projet de « Pumptrack ». **Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Jean Claude SABATIER Adjoint aux Travaux** qui propose de modifier le plan de financement adopté par délibération n° 2021-013, lors du Conseil Municipal du 28 janvier 2021, comme suit :

EDITION DU 18/01/2021

DEPENSES			RECETTES			
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Libellé	Montant	%/HT	%/TTC
PUMPTRACK - EQUIPEMENTS SPORTIFS	*67 527,51 €*	*81 033,01 €*	SUBVENTION DETR - PRIORITÉ N°3	14 997,86 €	22,21%	
		- €	SUBVENTION DSIL - COHESION SOCIALE	9 024.15	13.36%	
		- €	SUBVENTION REGION OCCITANIE	10 000,00 €	14.81%	
		- €	SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL	20 000,00 €	29,62%	
		- €	SUBVENTION CC GRAND ORB			
		- €	AUTRES			
		- €	COMMUNE LAMALOU - EMPRUNT	- €		
		- €	COMMUNE LAMALOU AUTOFINANCEMENT	13 505,50 €	20,00%	
Total dépenses	**67 527,51 €**	**81 033,01 €**	**Total recettes**	**67 527.51 €**	**100%**	**100,00%**

Voté à l'unanimité

2021-034 MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT VIDEOPROTECTION

Monsieur le maire indique qu'il conviendrait de réhabiliter et étendre le système de vidéo protection de la commune devenu obsolète. **Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Jean Claude SABATIER Adjoint aux Travaux** qui propose de modifier le plan de financement adopté par délibération n° 2021-08 lors du conseil Municipal du 28 janvier 2021 comme suit :

DEPENSES			RECETTES			
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Libellé	Montant	%/HT	%/TTC
VIDEOPROTECTION - TRANCHE FERME	*54 144,03 €*	*64 972,84 €*	SUBVENTION DETR - PRIORITÉ N°2	25 600,67 €	40,00%	33,33%
VIDEOPROTECTION - TRANCHE OPTIONNELLE	*9 857,64 €*	*11 829,17 €*	SUBVENTION FIPD - PROGRAMME "S"	25 600,67 €	40,00%	33,33%
		- €	COMMUNE LAMALOU AUTOFINANCEMENT	12 800,33 €	20,00%	16,67%
Total dépenses	64 001,67 €	76 802,00 €	Total recettes	64 001,67 €	100,00%	83,33%

Voté à l'unanimité

2021–035 CENTRE EQUESTRE LES FRENES – CESSION DE FONDS AGRICOLE

Monsieur le maire informe l'assemblée d'un projet d'acte établi par Maitre PUIG, Notaire à LAMALOU LES BAINS, concernant la cession de fonds agricole, sis Route du Poujol, entre la société EURL LES FRENES, représentée par Madame Marion Cerf, gérante de société demeurant chemin de Lieuran, 34240 SERVIAN et la société TEAM LES FRENES, représentée par Madame Angélique BOCKSTAELE, Présidente de la société demeurant 4, Rue Thiers à CAZOULS LES BEZIERS.

Monsieur le maire **donne la parole à Monsieur Michel CANOVAS Elu conseillé délégué aux sports qui précise** que les parcelles de terre formant le fonds agricole ont été données à bail emphytéotique par la Commune aux termes d'un acte reçu par Maitre Eric ANDRE, Notaire à SAINT-THIBERY en date du 13 mars 2009 pour une durée de 18 ans ayant commencé à courir le 13 mars 2009 pour se terminer le 12 mars 2027. Ledit bail emphytéotique a fait l'objet d'un avenant suivant acte reçu par Maitre PAULE BUGLI, Notaire à Lamalou les bains en date des 15 et 17 novembre 2010. Cet avenant consistant en une réduction de la superficie louée à l'emphytéote relative à la réhabilitation de la Route Départementale 908.

Monsieur le maire précise que le montant du loyer annuel est de 1885,80 euros payable mensuellement en 12 mensualités de 157,15 €. Que ce loyer est révisable tous les trois ans, à la date d'anniversaire de prise d'effet du bail, en fonction de l'indice des fermages pour la région. Toutefois, d'un commun accord entre le preneur et le bailleur, la redevance stipulée ci-dessus pourra être remplacée et compensée par des prestations en nature fournies par le preneur et visées à l'acte de bail emphytéotique reçu par Maitre Eric ANDRE, Notaire à SAINT-THIBERY dont Madame Angélique BOCKSTAELE, Présidente de la société TEAM LES FRENES déclare avoir d'ores et déjà pris connaissance.

Voté à l'unanimité

2021 – 036 PROGRAMME « LAIT ET FRUIT A L'ECOLE »

La Commission des Affaires Scolaires – Petite Enfance – Mission Jeunes s'est tenue le 5 février 2021.

Monsieur le maire fait part au Conseil Municipal du mail reçu de la Chambre d'Agriculture de l'Hérault concernant le programme "Lait et Fruit à l'école".

Ce programme consiste :

- A promouvoir des comportements alimentaires plus sains auprès des élèves de l'école maternelle aux lycées et à enrichir leurs connaissances sur les produits agricoles et agroalimentaires.

- A l'octroi d'une aide, financée par l'Union Européenne, pour la distribution des produits laitiers et/ou de fruits et légumes frais aux élèves des établissements scolaires.

Monsieur le maire souligne qu'en en cette période si particulière de pandémie liée au COVID 19, une distribution de légumes ou fruits frais peut être une bonne idée et une belle opportunité pour tous les élèves pour découvrir le plaisir de consommer de bons produits frais et de saison.

Voté à l'unanimité

2021 – 037 FESTIVAL LYRIQUE 2021

Monsieur le maire rappelle que la commission régie animation culture qui s'est tenue le lundi 8 février 2021 a analysé les candidatures pour le festival lyrique 2021. Les deux candidatures déposées ont été étudiées en fonction des attentes notifiées dans le cahier des charges. **Madame Frédérique Fieu Adjointe à l'animation et la culture** précise que Lyric Opérettes et TLA production s'étaient produites sur le parvis du casino en 2020. La commission Régie animation culture a analysé le 8 février 2021 les opérettes proposées en tenant compte des artistes et des musiciens annoncés et de l'effectif par spectacle. Le budget global a été respecté par les deux compagnies. Cependant pour l'hébergement, ce dernier devait être inclus dans le budget. L'association Lyric opérettes demande la mise à disposition des logements « Madonette « ainsi qu'une participation sur les recettes de 3% demandée par les éditions Salabert sur les entrées de l'opérette « La veuve joyeuse ».

Enfin, en complément du nombre d'opérettes demandé dans le cahier des charges, l'association TLA propose deux animations opérettes en sus ainsi que cinq matinées découvertes du monde de l'opérette encadrées par un professeur D.E.

En tenant compte de l'ensemble de ces éléments, la commission RAC propose de retenir l'association TLA production pour le Festival Lyrique 2021 à Lamalou les Bains. **Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver cette décision**. Toutefois, si les conditions sanitaires ne permettent pas de réaliser ce festival à l'intérieur du Théâtre. Il sera demandé à la production retenue des animations opérettes en extérieur sous le même format que l'été 2020**.**

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire invite Monsieur Alain Poulain, conseiller élu, à prendre la parole concernant les deux associations des anciens combattants.
Monsieur Alain Poulain explique que la commune de Lamalou les bains comptabilise deux associations - ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE et ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE DE L'HERAULT. (L'une de 20 adhérents l'autre de 9 adhérents). Après échange avec l'association comptabilisant le moins d'adhérents, cette dernière accepte la fusion des deux associations. Un vote va avoir lieu avec l'autre association. Mr Michel Joubert de l'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE DE L'HERAULT ferait parti du conseil d'administration de cette nouvelle association fusionnée.

Monsieur Jean Claude Sabatier adjoint aux travaux expose les différents travaux de voirie engagés sur la commune :
- La réfection du parking de Plein Soleil qui vient de se terminer. Il manquera juste les arbres à replanter et la peinture des emplacements de places de parking à réaliser.
- l'enrobé sur la rue Duchenne de Boulogne

Le chantier de la falaise permettant de sécuriser la route départementale située juste en dessous se termine également.
Un rendez-vous est fixé avec le géomètre concernant le mur impasse continental.

Madame Marie Christine BLANQUART conseillère élue explique que dans le cadre de la réhabilitation du Centre Ulysse un appel d'offres a été lancé afin de choisir un architecte pour réaliser le projet. 5 cabinets d'architecte ont déposé leur candidature. 2 architectes ont été présélectionnés. Un dernier entretien est programmé mardi 23 mars pour faire le choix final.

Monsieur Michel CANOVAS Elu conseiller délégué aux sports explique l'avancé de la création du pôle Handisport. La commission sport s'est réunie pour analyser les offres. Le calendrier initial est pour le moment respecté. La commission d'appel d'offres va se réunir pour valider l'analyse des offres. Les travaux pourront être lancés et le matériel commandés.
Un cabinet d'études travaille actuellement sur la communication du pôle Handisport. Prochainement, leur analyse sera présentée à l'ensemble des élus lors d'une commission sport.

Madame Angéline GUYARD conseillère élue indique qu'une rencontre a eu lieu avec la DDTM concernant le projet Thermalisme de Bien être Eco Resort. Une réunion de travail est programmée le samedi 27 mars 2021 afin de présenter l'intégralité du projet aux élus et la nécessité de modifier le PLU.

Monsieur le maire informe l'assemblée que France 3 région est en cours de tournage sur la ville de Lamalou les bains. L'émission sera diffusée le vendredi 26 mars 2021. Ce sera un reportage sur le thème de l'eau et des sources d'une durée de 15 minutes.

Monsieur le maire indique qu'en tant que président de la FTO, la première action mise en place pour relancer le thermalisme sur l'Occitanie, est le lancement d'un nouveau site internet et un film de promotion des stations thermales d'Occitanie.

Monsieur le maire indique que suite au rejet de la demande d'autorisation d'exploitation du casino et en raison d'un changement d'actionnariat, la SFC, délégataire pour l'exploitation du Casino de Lamalou les bains, ne souhaite plus poursuivre son contrat de Délégation de Service Public. Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un rendez-vous a pu être obtenu avec le cabinet du ministre de l'intérieur le 26 mars afin d'être accompagné sur ce dossier. Un rendez-vous sera ensuite programmé avec la SFC pour la suite et le cas échéant le conseil municipal sera sollicité pour relancer la procédure de sélection d'un nouveau délégataire.

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la démission de Monsieur Patrick Brail en tant qu'adjoint.
Monsieur le maire rappelle sa responsabilité de mettre en place un fonctionnement permettant à chaque élu de participer à la construction des projets. Ce fonctionnement repose sur les commissions ouvertes à tous les élus et à des lamalousiens volontaires. Les réunions des commissions doivent être de vraies instances de construction des projets et non de simples moments d'information. Les commissions doivent éviter que le bureau municipal fonctionne en vase clos et soit coupé des autres élus. Monsieur le maire a conscience que ce fonctionnement demande aux responsables des commissions du temps, de l'écoute et de la diplomatie pour faire avancer les dossiers. Monsieur le maire reste néanmoins convaincu que ce fonctionnement démocratique est le seul qui puisse faire avancer efficacement et durablement les dossiers.
Monsieur le maire rappelle le travail fait par Monsieur Patrick Brail depuis 4 ans en particulier la mise en place de la navette municipale qui est aujourd'hui un service de proximité qui fonctionne.

L'ordre du jour est épuisé, tous les dossiers ont été votés à l'unanimité.

Monsieur le maire remercie l'assemblée et lève la séance à vingt heures dix-huit minutes.